



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**N°D2023-01-MP**

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES D'UTILISATION DU PROGICIEL MARCOWEB EN MODE HEBERGE (SaaS)**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité de reconduire le contrat de services d'utilisation du progiciel MARCOWEB en mode hébergé (SaaS) qui donne entière satisfaction pour mener à bien toutes les procédures d'achat dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De signer le contrat de services d'utilisation du progiciel MARCOWEB en mode hébergé (SaaS) n° V14.16S-2054 pour une durée de 3 ans à compter du 28 janvier 2023 ;

2°) – Précise que ce contrat concerne les prestations d'assistance fonctionnelle et juridique relative au Code de la Commande Publique ainsi que la maintenance corrective, pour un montant annuel de 7 831 € HT ;

3°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2023.

**AR Prefecture**

047-200068930-20230106-D2023\_01\_MP-AR  
Reçu le 11/01/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 janvier 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 11 janvier 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 11 janvier 2023

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)